

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 juin 2024

SANTÉ : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RÉUNIT LES ACTEURS DE LA MÉDECINE DE PROXIMITÉ

Une soixantaine d'acteurs de la santé ont participé aux 4^e Assises de la médecine de proximité organisées par le Conseil départemental ce jeudi 6 juin à Valence.

Alors que l'accès aux soins fait partie des principales préoccupations des Français, le Département de la Drôme se mobilise pour redynamiser l'offre de soins sur le territoire. Après Suze-la-Rousse, Grignan et Upie, les 4^e Assises de la médecine de proximité se sont déroulées ce jeudi 6 juin à Valence autour du thème « *Quel avenir pour la médecine générale ?* », en présence de la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON, de la vice-présidente chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé, Françoise CHAZAL et de la conseillère départementale déléguée à la santé, Linda HAJJARI. La directrice de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Cécile COURREGES, et le préfet de la Drôme, Thierry DEVIMEUX, étaient excusés en raison de la période de réserve électorale.

Améliorer la prise en charge

Médecins généralistes, anciens internes stagiaires, partenaires institutionnels, élus, au total près de 60 acteurs étaient présents pour échanger autour de l'évolution des pratiques et de la prise en charge en Drôme. Après un mot d'accueil de Marie-Pierre MOUTON, un premier temps a été consacré aux initiatives d'attractivité médicale mises en place par le Département de la Drôme en lien avec l'Agence d'Attractivité et les partenaires de la Santé (*lire ci-dessous*). Le Président de la CPTS Royans-Vercors, Pierre-André CHEMINEL a ensuite présenté les différentes modalités de pratique de la médecine générale, avant une conférence sur la situation de la médecine libérale et les perspectives des métiers en santé animée par la professeure à l'école Euromed Marseille, Corinne GRENIER.

Alors qu'au niveau national 25 % des médecins ont plus de 60 ans et qu'un quart d'entre eux partira à la retraite d'ici 2030, les pratiques des jeunes médecins évoluent avec un temps médical en baisse, en raison notamment des nouveaux modes de vie. Les jeunes médecins s'orientent également de plus en plus vers des pratiques salariées.

Favoriser l'installation de médecins généralistes

Bien que le Département n'ait pas de compétences régaliennes dans le domaine, la collectivité s'est saisie de cette problématique dès 2017. Afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins, le Département a mis en place la délocalisation en Drôme des formations à la maîtrise de stage universitaire (MSU), en partenariat avec la faculté de médecine de Lyon. Cette formation permet aux médecins généralistes drômois d'accueillir des futurs médecins en stage d'internat pendant six mois. Depuis 2017, le nombre de médecins pouvant recevoir des stagiaires est passé de 50 à 120. Le département a accueilli environ 310 internes en stages semestriels. Pour permettre aux médecins stagiaires de trouver un logement, la collectivité accompagne le financement des maisons des internes (sept en Drôme). Depuis 2022, les internes en stage bénéficient également d'une bourse de 500€/mois. Déjà 40 internes ont bénéficié de ce dispositif. Lors de nouvelles installations, les médecins généralistes débutants peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 10 000 € pour l'achat d'équipement. Depuis 2022, 10 médecins ont été accompagnés avec ce dispositif.

Mise en place d'un guichet unique santé Drôme

Le Département intensifie son action dans ce domaine cette année avec la mise en place d'un guichet unique pour l'installation des médecins. Ce guichet, co-construit notamment avec l'ARS, la CPAM, l'Ordre départemental des médecins et l'Agence d'Attractivité est accessible en ligne, à l'adresse : <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/sante/medecins-choisissez-la-drome/>. Une carte recensant les offres et les vacances de cabinets viendra très prochainement compléter les informations pratiques déjà en ligne (contacts, dispositifs d'accompagnements, informations sur la Drôme...). « **Ces assises consti-**

tuent un temps fort pour renforcer le dialogue et le lien entre les acteurs de la médecine de proximité. Le Département a fait de l'accès aux soins des Drômois une priorité. Grâce à nos efforts, la Drôme arrive ainsi à se stabiliser dans la moyenne nationale des départements en termes de densité médicale pour les généralistes », a souligné la Présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON lors de cette journée.

Afin d'accompagner les évolutions des pratiques et de mailler le territoire avec une offre de soins cohérente, le Département finance également la construction de structures collectives comme les Maisons de santé. Près de **5,3M€** d'aides ont été accordés sur ce volet depuis 2017.